



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-155

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-07-02-00006 - ARRETE^{??} Portant modification mineure de la capacité autorisée de la Résidence Autonomie La Vaumonnaie, sise 2 rue Henri Lefebvre à Dreux (28100), gérée par le Centre communal d'action sociale de Dreux, ramenant la capacité totale de l'établissement à 63 places^{??} (5 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-07-02-00006

ARRETE

Portant modification mineure de la capacité autorisée de la Résidence Autonomie La Vaumonnaie, sise 2 rue Henri Lefebvre à Dreux (28100), gérée par le Centre communal d'action sociale de Dreux, ramenant la capacité totale de l'établissement à 63 places

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'EURE-ET-LOIR**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant modification mineure de la capacité autorisée de la Résidence Autonomie La Vaumonnaie, sise 2 rue Henri Lefebvre à Dreux (28100), gérée par le Centre communal d'action sociale de Dreux, ramenant la capacité totale de l'établissement à 63 places

Le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment son article 89 prorogeant les autorisations délivrées aux résidences autonomie créées avant la loi n° 2002-2 jusqu'au 1^{er} janvier 2023

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU la décision n° 2024-DG-DS-0001 en date du 21 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU la délibération de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Christophe LE DORVEN en qualité de Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

VU le schéma départemental de l'autonomie 2020-2024 d'Eure-et-Loir adopté par l'Assemblée départementale du 5 octobre 2020

VU l'arrêté d'autorisation conjoint ARS/CD n° 2016 OSMS PA28 0124/AR2306170146 en date du 13 juin 2017 portant régularisation de l'autorisation de fonctionnement de la Résidence autonomie La Vaumonnaie, sise rue Henri Lefebvre à Dreux (28100), gérée par le Centre communal d'action sociale de Dreux, d'une capacité totale de 64 places

VU l'arrêté d'autorisation conjoint ARS/CD n° 2023-DOMS-PA28-011 / AR20230330_104 en date du 6 mars 2023 portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la Résidence autonomie La Vaumonnaie, gérée par le Centre communal d'action sociale de Dreux, d'une capacité de 65 places

VU le rapport d'évaluation externe transmis aux autorités compétentes en date du 24 février 2017

CONSIDERANT le versement d'un forfait de soins courants à l'établissement versé par l'Agence régionale de santé

CONSIDERANT la demande du CCAS de Dreux d'une nouvelle répartition des logements de la résidence autonomie

CONSIDERANT la délibération n°41/2023 du conseil d'administration du CCAS de Dreux en date du 28 juin 2023

CONSIDERANT l'accord de la commission de tarification du Conseil départemental d'Eure-et-Loir en date du 11 septembre 2023

ARRETENT

ARTICLE 1^{ER} : Il est confirmé la diminution mineure de la capacité de la résidence autonomie La Vaumonnaie, soit de 65 à 63 places.

ARTICLE 2 : Conformément aux modalités de dénombrement des places prévues par l'instruction n° DGCS/SD3A/DREES/2016/300 du 6 octobre 2016, cette résidence autonomie est autorisée pour une capacité globale de 63 places, pour 63 logements répartis comme suit :

- 4 places dans les 4 logements de type F1 d'une surface d'environ 19 m²;
- 59 places dans les 59 logements de type F1 Bis d'une surface comprise en 30 et 35 m².

L'ensemble des places est habilité à l'aide sociale.

ARTICLE 3 : La modification de la capacité autorisée de la résidence autonomie (63 places) entraîne une modification du forfait soins alloué par l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire. Ce forfait sera calculé sur la base de 63 places.

ARTICLE 4 : L'autorisation globale est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Le renouvellement, total ou partiel, de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par la Résidence autonomie La Vaumonnaie mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la Résidence autonomie par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans FINESS de la façon suivante :

Entité juridique : Centre communal d'action sociale

N° FINESS : 28 000 223 9

Adresse complète : 55 avenue du Général Leclerc – 28100 DREUX

Statut juridique : 17 (C.C.A.S)

N° SIREN : 26 280 058 4

Entité établissement : Résidence Autonomie La Vaumonnaie

N° FINESS : 28 050 027 3

Adresse complète : 2 rue Henri Lefebvre - 28100 DREUX

N° SIRET : 26 280 051 9000 23

Catégorie établissement : 202 (Résidence autonomie)

Mode de fixation des tarifs (MFT) : 52 (ARS PCD mixte)

Capacité autorisée : 63 places

Triplet attaché à cet établissement :

Hébergement résidence autonomie F1 personnes âgées autonomes

Code discipline d'équipement : 925 - Hébergement résidence autonomie personnes âgées seules F1

Code mode de fonctionnement : 11 - Hébergement complet internat

Code clientèle : 701 - Personnes âgées autonomes

Capacité autorisée : 4 places

Hébergement résidence autonomie F1Bis personnes âgées autonomes

Code discipline d'équipement : 927 - Hébergement résidence autonomie personnes âgées F1BIS

Code mode de fonctionnement : 11 - Hébergement complet internat

Code clientèle : 701 - Personnes âgées autonomes

Capacité autorisée : 59 places

ARTICLE 7 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, et de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 8 : La Directrice générale des services du Département d'Eure-et-Loir par intérim, Madame la Directrice générale adjointe solidarités, le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Délégué Départemental d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié sur le site internet du Département d'Eure-et-Loir et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région

Fait à Orléans le 02 juillet 2024

Le Président du Conseil
Départemental de l'Eure-et-Loir et par
délégation
La directrice générale des services
adjointe,
Signé : Chantal MARCHAND

La Directrice générale de l'agence
régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT